



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 016 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 11 mai 2010

Président

M. Steven Blaney

Comité permanent des langues officielles

Le mardi 11 mai 2010

• (0905)

[Français]

Le président (M. Steven Blaney (Lévis—Bellechasse, PCC)): Nous allons maintenant entamer la 16^e rencontre du Comité permanent des langues officielles.

[Traduction]

Ce matin, conformément au paragraphe 108(3) du Règlement, nous poursuivons notre étude de l'immigration comme outil de développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Nous recevons aujourd'hui des représentants du gouvernement du Manitoba.

Je souhaite tout d'abord la bienvenue à M. Ben Rempel, sous-ministre adjoint de la Division de l'immigration du ministère du Travail et de l'Immigration. Il est accompagné de M. Colin Lemoine, analyste des politiques et des programmes à la Division de l'immigration du ministère du Travail et de l'Immigration.

Je vous souhaite la bienvenue à notre comité.

[Français]

Nous recevons également des représentantes du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Il s'agit de la directrice générale de l'Office de l'immigration, Mme Elizabeth Mills, et de Mme Joëlle Désy, qui est agente du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse, également à l'Office de l'immigration. Bienvenue à notre comité, mesdames.

Sans plus tarder, j'invite les représentants du gouvernement manitobain à faire leur discours d'ouverture. Ils seront suivis des représentantes du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Nous allons ensuite passer aux questions des députés. Merci.

[Traduction]

M. Ben Rempel (sous-ministre adjoint, Division de l'immigration, ministère du Travail et de l'Immigration, Gouvernement du Manitoba): Bonjour à tous.

Merci de nous avoir invités à témoigner devant votre comité. Nous avons de bonnes nouvelles du Manitoba à annoncer. Vous avez en main un exemplaire de mon exposé, donc plutôt que de le lire textuellement, je vais vous en résumer les grandes lignes.

Je suis accompagné de mon collègue, Colin Lemoine, qui pourra m'aider dans notre autre langue officielle, si vous le préférez. Il est analyste des politiques et personne-ressource clé dans le cadre de notre initiative francophone en cours.

Je suis en outre accompagné de Lei Wang, qui se joint à nous ici à Ottawa pour des rencontres avec Citoyenneté et Immigration Canada, un partenaire clé dans le cadre de nos efforts ainsi que de notre programme d'aide à l'emploi pour les immigrants.

J'aimerais vous fournir un peu de contexte tiré du document que vous avez devant vous, et vous parler des cibles que nous avons établies au Manitoba, soit 7 p. 100 d'immigration francophone. Cette cible est ambitieuse, mais c'est dans notre habitude, au Manitoba.

La plupart de nos réalisations dans la province dans le domaine de l'immigration se fondent sur notre partenariat avec Citoyenneté et Immigration Canada. Notre accord bilatéral, l'Accord Canada-Manitoba en matière d'immigration, nous a vraiment aidés, grâce à nos programmes des candidats de la province et à notre accord déléguant la responsabilité de l'établissement au Manitoba, à réaliser les progrès que nous avons enregistrés en matière d'immigration au cours de la dernière décennie.

J'aimerais vous parler davantage de notre initiative francophone, mais sachez qu'à l'origine, autour de 1998 ou 1999, notre province n'attirait pas d'immigrants. Le Canada, et encore moins le reste du monde, ne nous considérait pas comme une destination de choix pour les immigrants.

Or, grâce à ce partenariat extrêmement créatif et dynamique, nous avons réussi à faire du Manitoba l'une des destinations les plus prisées pour les immigrants au Canada. Nous y sommes arrivés en établissant des cibles ambitieuses, que nous avons pu atteindre, soit 10 000 admissions jusqu'en 2006, et une cible renouvelée de 20 000 admissions d'ici 2016. Une partie du problème qui se pose avec ces cibles ambitieuses établies pour l'immigration francophone, c'est que même si le nombre global d'immigrants s'est accru, il nous faut encore rattraper quelques points de pourcentage.

Voilà donc en gros notre stratégie en matière d'immigration.

Évidemment, nous n'y sommes pas arrivés seuls. J'ai déjà mentionné le solide partenariat que nous avons établi avec le gouvernement du Canada. Les intervenants communautaires, avec qui nous travaillons en étroite collaboration, ont également joué un rôle clé. Vous trouverez, dans le document devant vous, une liste des principales organisations avec lesquelles nous collaborons dans nos collectivités francophones, pas seulement à Winnipeg, mais dans l'ensemble de la province du Manitoba, dans toutes les régions.

Nous essayons de faire en sorte qu'environ 75 à 80 p. 100 des immigrants soient admis au titre du programme des candidats de la province, et que 30 p. 100 de ces candidats s'établissent à l'extérieur de la région de la capitale, soit à l'extérieur de Winnipeg. La répartition des immigrants francophones n'est pas la même, puisqu'ils se concentrent encore principalement dans les zones urbaines. Néanmoins, les collectivités régionales sont des acteurs clés dans cette stratégie, grâce à des organisations comme le CDEM, soit le Conseil de développement économique du Manitoba.

Permettez-moi maintenant de vous parler un peu de notre programme de promotion et de recrutement et de ce qui importe le plus, soit l'aide que nous offrons aux immigrants à leur arrivée.

Nos campagnes de promotion et de recrutement ont ciblé surtout la francophonie, dans son ensemble, et quoique certains pays dominant naturellement, nous nous intéressons à tous les pays dont une partie de la population est francophone et pourrait envisager de migrer vers le Manitoba.

Nous avons effectué nos missions de promotion et de recrutement en étroite collaboration avec un partenaire important, la Société franco-manitobaine. Il s'agit également là d'un de nos partenaires clés dans les programmes d'établissement. Les organisations énumérées dans notre mémoire — CDEM, ANIM, etc. — sont également associées à la SFM. Nous avons participé avec eux à des initiatives de recrutement en France, en Belgique et en Afrique occidentale. Nous pouvons dire que, de façon générale, notre public cible se répartit en trois catégories.

Les étudiants internationaux, inscrits au Collège universitaire de Saint-Boniface, sont un des éléments clés de notre stratégie d'immigration: nous voulons que ces étudiants internationaux deviennent résidents permanents grâce au programme des candidats de la province. Il s'agit là d'une composante importante de notre stratégie d'immigration dans le cadre dudit programme.

Le Manitoba a été la première province à ajouter une catégorie au programme des candidats pour les étudiants internationaux, afin de leur permettre de passer de résidents temporaires à permanents s'ils trouvent un emploi après l'obtention de leur diplôme. Cette initiative continue de porter ses fruits au Manitoba. Le collège, qui est notre université francophone la plus importante et la plus couronnée de succès, ne fait pas exception. En fait, je pense que, proportionnellement, les étudiants sont plus nombreux à être titulaires d'un diplôme de cette université plutôt que d'autres. Cette initiative au collège remporte un franc succès, surtout auprès des étudiants d'Afrique occidentale — du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et du Mali.

Nous avons rendu visite à nos partenaires des ambassades de ces régions pour donner davantage de visibilité à notre communauté et à nos établissements. Le défi à relever lorsqu'on est une province qui ne représente pas un premier choix ou un choix logique pour les immigrants francophones, c'est de se faire connaître, de montrer qu'il est possible ailleurs qu'au Québec de vivre en français et d'offrir une éducation dans cette langue à ses enfants. Comme nous considérons que le Manitoba est doté de tous ces atouts, nous nous sommes associés à ces établissements pour mieux nous faire connaître dans ces pays ciblés.

D'autres partenaires nous ont aidés, notamment la section des visas de l'ambassade à Paris et, évidemment, Citoyenneté et Immigration Canada. Les activités comme Destination Canada et les fonds alloués par le gouvernement fédéral à ce genre d'initiatives jouent un rôle essentiel en donnant l'occasion à toutes les provinces de se présenter comme destination éventuelle pour les immigrants en provenance de la France, de la Belgique et des régions francophones de l'Europe. C'est différent de ce que promet le Québec, qui est évidemment le premier choix pour de nombreux immigrants francophones, mais il s'agit tout de même d'un milieu où vous, votre famille et vos enfants pouvez travailler et vivre dans les deux langues officielles. Grâce à nos programmes d'immersion dans les écoles et à nos établissements d'enseignement postsecondaire, vous pouvez très certainement offrir une éducation en français à vos enfants.

Je crois que ces efforts de promotion et de recrutement, bien qu'ils portent leurs fruits, doivent encore être peaufinés. J'ai profité de ma visite ici à Ottawa pour rencontrer mes collègues, internationaux et locaux, à Citoyenneté et Immigration Canada, pour qu'on puisse trouver de nouvelles stratégies et initiatives, dont je me ferai un plaisir de discuter davantage.

Si nous en sommes maintenant là au Manitoba, c'est que nous nous sommes faits connaître et que nous avons adopté des approches novatrices: nous avons établi des partenariats avec les collectivités et des établissements, le gouvernement fédéral et des bureaux à l'étranger pour innover, tout en maintenant l'intégrité et les normes d'assurance de la qualité nécessaire en matière d'immigration. Si nous voulons continuer à attirer plus d'immigrants francophones à l'extérieur du Québec, il nous faudra maintenir ces partenariats créatifs et innovateurs.

En matière d'immigration, nous insistons souvent sur le nombre d'admissions, mais nous considérons que notre réussite au Manitoba est principalement attribuable à l'aide que nous apportons aux immigrants à leur arrivée, grâce à nos programmes d'établissement. Nous finançons divers programmes de formation linguistique, d'établissement et d'intégration, ainsi que des programmes d'aide à l'emploi pour les nouveaux arrivants, et nous considérons qu'il s'agit là d'une des principales raisons pour lesquelles notre taux de rétention des immigrants est si bon.

● (0910)

Ce qui distingue notre programme des candidats de la province — surtout par rapport à nos collègues dans l'Ouest —, c'est qu'ils ne misent pas sur les travailleurs étrangers temporaires. Nous choisissons nos candidats éventuels en nous basant davantage sur un modèle de capital humain; nous pouvons dire que notre programme cadre davantage avec la philosophie du programme d'immigration au niveau fédéral, puisque nous nous inspirons de ces critères de sélection. Ainsi, la plupart des immigrants n'ont pas d'emploi réservé. Nous admettons évidemment des travailleurs étrangers temporaires, mais 70 p. 100 de nos immigrants sont des gens ou des familles qui arrivent sans avoir d'emplois qui les attendent.

Notre taux de participation au marché du travail est l'un des plus élevés au Canada. Il est également l'un des plus élevés parmi les programmes des candidats de la province. Il se situe à environ 80 p. 100, selon la conjoncture économique. Néanmoins, il est toujours élevé. Il est attribuable à l'aide que nous apportons pour les immigrants à leur arrivée et par la suite.

Les immigrants francophones ne font pas exception. Nous travaillons en très étroite collaboration avec nos partenaires pour veiller, grâce à L'Accueil francophone et à d'autres organisations, à ce qu'à leur arrivée, les immigrants soient accueillis, qu'ils reçoivent des conseils et qu'ils soient aiguillés vers les programmes dont ils ont besoin au début de leur établissement. Par la suite, évidemment, on les aide à trouver des occasions de formation linguistique et d'emploi.

Je tiens à souligner le fait que l'immigration francophone est un des éléments de notre accord bilatéral avec le gouvernement fédéral, lequel a été renouvelé en 2003 et est en train d'être reconduit à nouveau, afin que l'immigration francophone soit une priorité absolue. J'oublie parfois de le signaler, parce que même sans cet accord, cela demeurerait une priorité pour nous au Manitoba.

C'est important puisque cela reflète la composition de notre communauté. C'est une stratégie importante et une priorité pour notre gouvernement. Fort de notre partenariat fructueux avec le gouvernement fédéral, puisque nous finançons aussi conjointement certaines de ces organisations, nous pensons avoir atteint de bons résultats jusqu'à maintenant, ce que démontrent en partie les chiffres énumérés dans le document.

Ce qui motive notre division et les collectivités — j'ai rencontré un certain nombre de nos partenaires avant de venir me joindre à vous —, c'est nos efforts constants et nos réalisations, comme la foire d'emplois Destination Canada, qui s'est tenue en novembre. À cette occasion, une vaste équipe, composée non pas seulement de représentants d'organisations gouvernementales, mais également d'organisations communautaires, urbaines et rurales, s'est rendue en France pour rencontrer des familles, pour leur parler du Manitoba et de ses collectivités francophones.

Cette activité a porté ses fruits. Trente familles qui n'avaient probablement jamais entendu parler du Manitoba, de Saint-Boniface ou de nos collectivités francophones auparavant, sont intéressées au Canada et présentent maintenant des demandes. Certaines de ces familles ont déjà été approuvées et ont déjà séjourné dans notre province.

C'est l'approche qu'il faut adopter, soit travailler sur le terrain dans des pays où les gens s'intéressent au Canada, pour les convaincre que le Manitoba est une destination de choix, et pour les appuyer tout au long du processus, de la sélection jusqu'à leur arrivée et même par la suite, pour veiller à leur établissement.

J'imagine qu'il ne me reste plus de temps. J'ai débordé un peu, alors je m'arrêterai là. Je suis prêt à répondre à vos questions.

• (0915)

Le président: Merci de nous avoir fait part de cette belle histoire.

Nous allons maintenant passer à notre invité de la Nouvelle-Écosse.

Mme Elizabeth Mills (directrice générale, Office de l'immigration, Gouvernement de la Nouvelle-Écosse): Bonjour, monsieur le président, et bonjour à vous, mesdames et messieurs les membres du comité parlementaire. Merci infiniment de nous avoir invités à vous faire un exposé ce matin.

J'aimerais vous présenter Joëlle Désy. Joëlle est l'une de mes collègues à l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse. Elle est notre francophone désignée au sein de l'office.

Merci, Joëlle, de m'avoir accompagnée.

Tout comme Ben, je vais essayer de situer pour vous la question dans son contexte. Je vais peut-être faire des comparaisons entre la Nouvelle-Écosse et le Manitoba pour vous donner une idée de notre situation comparativement à celle du Manitoba.

La Nouvelle-Écosse compte un peu moins d'un million d'habitants. De ce nombre, il y a environ 35 000 personnes dont la langue maternelle est le français. Ce sont les Acadiens. Parmi ces 35 000 personnes, il y en a environ les deux tiers qui vivent dans des régions très rurales de la Nouvelle-Écosse. Cela vous donne une petite idée de la composition de notre population.

Vous savez peut-être également que la population de la Nouvelle-Écosse est plus âgée que celle de n'importe quelle autre province canadienne, et l'immigration est donc très importante pour nous pour diverses raisons: marché du travail, population, diversité culturelle et, bien entendu, le maintien de la langue française.

Contrairement au Manitoba, l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse n'a pas entrepris d'efforts sérieux avant 2005. Avant cette date, notre position était que c'est bien lorsque des immigrants viennent chez nous et que c'est bien qu'ils restent. Mais il n'y avait aucune politique pour véritablement appuyer une initiative en matière d'immigration.

Cela a changé en 2005 avec l'adoption d'une stratégie et l'ouverture de l'Office de l'immigration. Notre bureau est petit comparé à celui du Manitoba, mais je pense que nous avons eu beaucoup de chance puisque le Manitoba nous a reçus avant l'ouverture de notre Office de l'immigration. Les Manitobains nous ont fait profiter des nombreuses leçons qu'ils avaient apprises et ils nous ont fait part de leurs excellents programmes et de leurs brillantes idées. Le Manitoba est un phare pour les autres provinces. Sa stratégie en matière d'immigration est audacieuse et c'est la clé de son succès. Nous suivons donc son exemple à de nombreux égards.

Je tiens également à dire que, comme le Manitoba, nous avons signé une entente avec le gouvernement du Canada, avec Citoyenneté et Immigration Canada. C'est notre principal partenaire en matière d'immigration et il nous fournit la part du lion du financement pour les programmes d'établissement.

Cependant, contrairement au Manitoba, nous n'avons pas d'entente de transfert des responsabilités. Alors, la division de la Nouvelle-Écosse au sein de Citoyenneté et Immigration Canada fournit des fonds directement aux organismes communautaires pour financer leurs programmes.

Mais nous avons de bonnes nouvelles. En 2003, notre année de référence pour les données sur l'immigration, la Nouvelle-Écosse a accueilli environ 1 400 personnes. En 2008, ce nombre était passé à plus de 2 650. Il s'agit d'une augmentation d'environ 79 p. 100. Nous pensons être sur la bonne voie, mais nos chiffres sont modestes, surtout lorsqu'on les compare à ceux du Manitoba. Mais nous croyons que nous avons préparé le terrain pour assurer le succès de notre programme d'immigration.

Non seulement le nombre d'immigrants qui se sont établis dans notre province a doublé, ils sont également plus nombreux à y rester. En 2003, selon les données du recensement de 2001, 40 p. 100 seulement des immigrants restaient dans la province. C'était très gênant, mais je suis fière de vous dire que d'après le recensement de 2006, nous conservons 64 p. 100 des immigrants. Nous sommes donc ravis par ces deux tendances, mais nous savons aussi qu'il nous reste encore pas mal de chemin à parcourir.

Comme le Manitoba, nous avons une entente en matière d'immigration, et une annexe, ou une partie de l'entente, qui nous permet également d'avoir un programme des candidats de la province. Cependant, contrairement au Manitoba, ce programme représente environ le tiers des immigrants reçus. Au Manitoba, c'est de 70 à 80 p. 100, d'après ce que vous disiez, mais chez nous, c'est seulement le tiers, ce qui veut dire que nous pouvons encore optimiser notre programme des candidats de la province.

Nous avons également créé des partenariats avec des organismes communautaires locaux et, bien sûr, avec les organismes acadiens francophones locaux. Ce partenariat nous a bien servis. Nous fournissons des fonds aux organismes pour financer leurs initiatives, tout comme le fait Citoyenneté et Immigration Canada — et je crois qu'ils ont également accès à d'autres sources de financement. Donc, nous avons créé un partenariat avec eux.

Nous avons également participé à Destination Canada, aux foires d'immigration à Paris, en France, au Maroc et dans d'autres régions du monde. Nous avons commencé en 2005 seulement et nous commençons à voir les résultats de ces foires d'immigration. Nous commençons à obtenir un rendement sur cet investissement en Nouvelle-Écosse.

• (0920)

En Nouvelle-Écosse, il existe un organisme de premier plan qui aide à l'établissement des immigrants. Il a récemment changé de nom. Il s'appelle maintenant Immigrant Settlement and Integration Services of Nova Scotia, ou ISIS. C'est un petit organisme qui fonctionne néanmoins très efficacement. Il offre des programmes dans différents domaines: établissement, formation linguistique, intégration au marché du travail, etc. Les programmes et services de l'organisme sont offerts en français à tous les immigrants francophones qui viennent s'établir en Nouvelle-Écosse. Une bonne part des programmes de l'organisme sont d'ailleurs offerts en français.

Grâce au processus de sélection et à notre programme de candidats, lequel est notre principal outil pour attirer des immigrants, nous avons la possibilité d'augmenter notre taux de rétention. Si nous choisissons bien les immigrants — c'est-à-dire, si nous sélectionnons comme candidats les personnes qui sont susceptibles de venir en Nouvelle-Écosse, d'y rester et d'y réussir leur vie —, nous pourrions certainement améliorer nos taux de rétention. Notre programme de candidats est notre outil principal à cet égard.

Comme je l'ai dit, ce programme représente environ un tiers de nos immigrants ayant obtenu le droit d'établissement. Jusqu'à présent, nous avons probablement choisi comme candidats moins de 2 000 personnes, mais des 2 600 immigrants ayant obtenu le droit d'établissement l'an dernier, environ 229 ont dit que le français étaient leur seule langue officielle parlée ou qu'ils parlaient les deux langues officielles. Je crois qu'environ 27 d'entre eux ont dit que le français était la seule langue officielle qu'ils pouvaient parler; les 202 autres ont déclaré qu'ils étaient bilingues.

Il ne s'agit donc pas de nombres considérables, mais nous sentons que nous allons dans la bonne direction et que nous attirons de plus en plus d'immigrants. Comme je l'ai dit, nous établissons les bases de nos partenariats avec des organisations acadiennes et francophones et avec l'Université Sainte-Anne. Mais je rappelle que la Nouvelle-Écosse a une Loi sur les services en français, qui assure la prestation de services en français.

Notre bureau de l'immigration a aussi pris des engagements à cet égard. Nous participons à des comités nationaux et à une table ronde locale sur l'immigration de francophones, laquelle doit permettre d'établir des stratégies pour recruter et retenir plus d'immigrants.

Comme le temps file, je terminerai en parlant de l'élaboration d'une nouvelle stratégie. Notre première stratégie date de 2005, et elle viendra bientôt à échéance. Nous élaborons actuellement une nouvelle stratégie d'immigration pour la Nouvelle-Écosse.

Nous avons consulté nos partenaires francophones à ce sujet, et ils ont exprimé une vision très claire concernant le besoin d'attirer des immigrants francophones en Nouvelle-Écosse. Ils ont notamment recommandé d'améliorer l'information sur les communautés et les services acadiens et francophones qui était offerte aux immigrants francophones confirmés et éventuels, et ce, avant même leur arrivée. Comme Ben l'a indiqué, il est important de travailler avec les immigrants avant qu'ils arrivent au Canada pour qu'ils soient bien informés concernant les services qui seront mis à leur disposition en Nouvelle-Écosse.

Par ailleurs, les organisations francophones aimeraient fournir directement des services d'aide à l'établissement, d'intégration au marché du travail et de formation linguistique. À l'heure actuelle, l'organisme ISIS fournit la majeure partie de l'aide à l'établissement et de la formation linguistique. Les organisations francophones souhaitent qu'il y ait une ou des organisations distinctes qui fourniraient ces services en français. Il s'agirait d'organismes francophones. Enfin, elles aimeraient que ces services soient fournis grâce à la création d'un centre d'accueil pour les immigrants francophones.

Ces recommandations ont été présentées à Citoyenneté et Immigration Canada et au gouvernement provincial. Nous travaillons avec ces organismes pour voir si les recommandations en question doivent être mises en œuvre, mais nous sommes persuadés que nos partenariats avec ces organisations, avec Citoyenneté et Immigration Canada et avec nos collègues des autres provinces nous aideront à travailler très efficacement au chapitre de l'immigration francophone et de notre stratégie d'immigration générale.

Merci.

• (0925)

Le président: Merci, madame Mills.

Nous entamons maintenant la première série de questions, en commençant par M. Bélanger.

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie tous d'être présents.

[Traduction]

Monsieur Rempel, madame Mills, merci beaucoup de vos exposés.

Je dispose de seulement cinq minutes. Je poserai quelques questions, et si vous n'avez pas le temps d'y répondre toutes, mes collègues voudront peut-être les reprendre. Si c'est possible, vous pourrez aussi faire parvenir plus d'information à la greffière, qui la distribuera aux membres du comité.

Si je me souviens bien des chiffres que j'ai lus dans les documents, les cibles concernant la proportion d'immigrants francophones sont de 7 p. 100 pour le Manitoba et de 9 p. 100 pour la Nouvelle-Écosse. Est-ce bien le cas?

M. Ben Rempel: Oui, le chiffre est de 7 p. 100.

Mme Elizabeth Mills: Je crois qu'il est de 4 p. 100 pour la Nouvelle-Écosse.

L'hon. Mauril Bélanger: D'accord. Je vérifierai plus tard. Mes documents parlent de 9 p. 100.

Le chiffre de 7 p. 100 indiqué par le Manitoba est le pourcentage que, selon vous, vous perdriez... Je tiens à vous féliciter de cette cible. Une cible semblable devrait être établie à l'échelle nationale. S'agit-il de 7 p. 100 de 20 000? Ai-je bien lu?

M. Ben Rempel: Nous visons 20 000 immigrants admis pour 2016, toutes catégories confondues. Il s'agit des catégories suivantes: raisons économiques, raisons humanitaires et regroupement familial. Le chiffre de 7 p. 100 s'applique à l'ensemble de ces catégories.

L'hon. Mauril Bélanger: À partir de quelle année?

M. Ben Rempel: Eh bien, cette proportion s'applique déjà. Si nous avons atteint nos objectifs l'an dernier... Pour 2009, par exemple, nous n'avons toujours pas les données officielles, mais disons que nous avons reçu 12 000 immigrants admis. Si nous avons atteint nos objectifs, il faudrait calculer 7 p. 100 de 12 000.

L'hon. Mauril Bélanger: Votre cible, c'est donc de 20 000 par année.

M. Ben Rempel: Oui, c'est exact.

L'hon. Mauril Bélanger: D'accord. Cela me satisfait.

J'aimerais maintenant m'adresser aux représentantes de la Nouvelle-Écosse.

[Français]

Madame Désy, je serais curieux de savoir si, à votre avis, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse va recommander ce qui est demandé par la FANE.

• (0930)

Mme Joëlle Désy (agente du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse, Office de l'immigration, Gouvernement de la Nouvelle-Écosse): Vous faites allusion aux recommandations que Mme Mills a mentionnées à la fin, n'est-ce pas?

La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse est présentement en pourparler avec Citoyenneté et Immigration Canada. Les discussions qu'on a tenues avec cet organisme ont eu lieu au mois de mars. La discussion se poursuit dans notre bureau également. La FANE a fait une demande d'aide financière, comme elle le fait chaque année, mais la décision n'a pas encore été rendue pour ce qui est du montant exact qui lui sera accordé cette année.

L'hon. Mauril Bélanger: La décision reviendrait au gouvernement, mais est-ce que la fonction publique de la Nouvelle-Écosse a l'intention d'émettre une recommandation favorable?

Mme Joëlle Désy: Je ne peux pas répondre à cela.

[Traduction]

L'hon. Mauril Bélanger: Madame Mills, êtes-vous en mesure de répondre?

Mme Elizabeth Mills: Oui, je peux répondre. En fait, ce matin, Joëlle et moi avons parlé de cette question. Nous nous sommes dit que vous la poseriez peut-être.

L'hon. Mauril Bélanger: Non...

Une voix: Oh, oh!

Mme Elizabeth Mills: Vous savez peut-être que notre gouvernement se trouve dans un contexte de contraintes budgétaires, et qu'il compte revenir à un budget équilibré. Nous sommes donc, à l'heure actuelle, dans une situation financière très serrée, mais sachez que notre gouvernement a affecté de nouvelles sommes à l'immigration, ce qu'il n'a pas fait pour tous les ministères. Je crois que cela témoigne de l'engagement de notre gouvernement à soutenir les efforts en matière d'immigration.

Je ne crois toutefois pas que le financement est appelé à augmenter de façon considérable. Ce que nous devons faire, c'est de surveiller étroitement les résultats que nous obtenons à l'aide des fonds affectés jusqu'à présent. Nous devons comparer les résultats obtenus aux résultats visés. Si non, nous avons deux options: soit nous cherchons un mode différent de prestations du service, soit nous procédons à une réaffectation des fonds. Donc...

L'hon. Mauril Bélanger: C'est bien. Il n'est pas nécessaire d'aller plus loin.

Pour le temps qu'il me reste, j'aimerais savoir, en ce qui a trait au Manitoba... J'ai entendu et lu que le nombre de réfugiés avait augmenté. Récemment, toutefois, j'ai eu l'occasion de discuter avec un représentant de la communauté congolaise, et il m'a fait part d'un problème. J'aimerais que vous en preniez connaissance. Dans le cas de certains réfugiés, on suppose que, étant donné leur âge, ils ont un certain niveau de scolarité, et leur dossier doit donc être traité en conséquence. Pourtant, ces personnes ont du mal à s'en sortir, et elles ont tendance à décrocher et à se retrouver dans des situations désespérées.

Seriez-vous ouvert, monsieur Rempel, à l'idée de demander au ministère responsable — où au conseil scolaire, je suppose — d'examiner cette question pour qu'on puisse aider ces personnes sans tarder, et ainsi éviter de graves problèmes?

M. Ben Rempel: Vous avez parfaitement raison. Notre équipe et les ministères concernés sont déterminés à faire avancer cet enjeu. C'est un défi pour nous.

Dans notre exposé, nous avons parlé de la grande proportion d'immigrants francophones qui, jusqu'à présent, relèvent de la catégorie « raison humanitaire ». Souvent, ces immigrants viennent d'Afrique. Dans le cas des personnes qui viennent d'un pays déchiré par la guerre et dont les études ont été interrompues, il est difficile de savoir où les placer dans le système scolaire.

Selon une certaine philosophie pédagogique assez répandue aujourd'hui, il est préférable de regrouper des personnes de même âge. Parfois, cependant, un tel regroupement ne fonctionne pas parce que les personnes en question ont manqué plusieurs années d'études, notamment. C'est un problème grave, et nous sommes déterminés à le régler. Pour ce faire, nous avons quelques pistes de solution.

Au gouvernement du Manitoba, lorsque le dossier de l'immigration était assez restreint, tout était centralisé dans un ministère. Il m'appartenait à moi, ainsi qu'à mes collègues ou à mon prédécesseur, de traiter ce dossier. Avec l'appui des organismes communautaires, nous avons jugé cependant que pour faire progresser cet enjeu, il fallait convaincre nos collègues des autres ministères que, à de nombreux égards, tout le monde devait contribuer au bon établissement des immigrants.

L'ancienne ministre de l'Immigration, Nancy Allan, a lancé une stratégie de croissance qui s'est avérée très efficace. Il s'agit d'un partenariat stratégique permanent qui regroupe différents ministères, dont le Secrétariat aux affaires francophones, et qui permet de corriger les problèmes liés à l'éducation et à la formation. Souvent, lorsqu'un dossier est centralisé dans un seul ministère, les gens disent qu'ils ne sont pas concernés. C'est pourquoi nous devons avoir un mandat commun. C'est ce qui a été reconnu au Manitoba.

Par ailleurs, je crois que Citoyenneté et Immigration Canada doit participer davantage au processus dès le départ.

• (0935)

Le président: Merci.

Monsieur Nadeau.

[Français]

M. Richard Nadeau (Gatineau, BQ): Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous.

Ma question s'adresse aux gens de la Nouvelle-Écosse.

Quelle est le taux d'assimilation, de perte du français, dans votre province?

Mme Joëlle Désy: Je m'excuse, mais je n'ai pas ce pourcentage. Par contre, il est évident qu'il y a une assimilation.

M. Richard Nadeau: Vous reconnaissez donc qu'il y a une assimilation.

Pouvez-vous me dire comment le Programme des candidats va aider à combattre cette assimilation?

Mme Joëlle Désy: Il faut préciser que la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse et deux autres organismes francophones reçoivent des fonds de l'Office de l'immigration. J'aurais aimé le préciser à M. Bélanger plus tôt. Ces organismes offrent des services d'établissement et d'accueil aux nouveaux arrivants francophones. Je crois qu'il est important de se concentrer sur la promotion et le recrutement. Par contre, les services d'établissement et d'intégration à la communauté francophone sont ce qui permet aux nouveaux arrivants de bien s'intégrer. C'est ce qu'ils reçoivent de concret quand ils arrivent sur le terrain.

M. Richard Nadeau: Pour ce qui est de l'employabilité, que pouvez-vous garantir aux nouveaux arrivants qui veulent travailler en français, en Nouvelle-Écosse?

Mme Joëlle Désy: En Nouvelle-Écosse, très peu d'emplois ne nécessitent pas au minimum une connaissance de l'anglais. Les nouveaux arrivants doivent être au fait de cette réalité. Ça fait partie de l'information qu'il faut communiquer avant l'arrivée. Des organismes francophones comme Direction emploi et le Conseil de développement économique travaillent de concert avec les employeurs francophones et acadiens. L'objectif est de faire connaître les emplois disponibles, mais aussi d'encourager les employeurs acadiens à embaucher des immigrants et de les sensibiliser aux avantages que peut représenter l'immigration pour leur entreprise ou leur commerce.

M. Richard Nadeau: En Nouvelle-Écosse, un nouvel arrivant peut-il inscrire ses enfants dans une école anglaise, n'importe où sur le territoire?

Mme Joëlle Désy: Dans une école anglaise, oui.

M. Richard Nadeau: Dans une école française?

Mme Joëlle Désy: Il y a des critères.

M. Richard Nadeau: N'importe où sur le territoire?

Mme Joëlle Désy: Oui, le Conseil scolaire acadien provincial couvre toute la Nouvelle-Écosse, et il y a des écoles francophones partout.

M. Richard Nadeau: D'accord. Donc, dans la région de...

Mme Joëlle Désy: ... Baie Sainte-Marie, par exemple, il y a des écoles.

M. Richard Nadeau: Ils peuvent donc inscrire leurs enfants à l'école, n'importe où sur le territoire. Le transport va être garanti, et ainsi de suite?

Mme Joëlle Désy: Oui. Il y a des écoles acadiennes.

M. Richard Nadeau: Je vais maintenant m'adresser aux gens du Manitoba.

Bonjour.

Quel est le taux d'assimilation, de perte du français, au Manitoba?

[Traduction]

M. Ben Rempel: Je répondrai en anglais et je laisserai ensuite Colin en dire plus en français.

Je ne sais pas si nous calculons le taux d'assimilation. Dans la section qui donne du contexte, vous pouvez voir la différence en pourcentage. Cela s'explique notamment par l'augmentation de l'immigration anglophone, mais notre situation est en partie semblable à celle observée en Nouvelle-Écosse, c'est-à-dire que la langue principale parlée au travail au Manitoba est l'anglais, donc...

[Français]

M. Richard Nadeau: Si je comprends bien ce que vous me dites, monsieur Rempel, vous ne savez pas s'il y a de l'assimilation, une réduction du peuple francophone au Manitoba.

M. Lemoine a-t-il quelque chose à dire à cet égard?

M. Colin Lemoine (analyste des politiques et des programmes, Division de l'immigration, ministère du Travail et de l'Immigration, Gouvernement du Manitoba): Le recensement de 2006 a montré un déclin du pourcentage de francophones au Manitoba. Il y a de l'assimilation au Manitoba. La population anglophone a aussi augmenté. Il y a donc un peu des deux. Il y a un déclin de la population francophone et une augmentation de la population anglophone. Alors, la proportion a diminué. C'est pour ça qu'on a mis...

M. Richard Nadeau: Le commissaire aux langues officielles a vanté le programme d'immigration qui a pour objectif de faire grimper la proportion des immigrants francophones à 7 p. 100 du nombre d'immigrants reçus annuellement au Manitoba, alors que les francophones représentent environ 4 p. 100 de la population de la province. Le programme d'immigration aide-t-il à combattre l'assimilation? Pouvez-vous expliquer un peu?

M. Colin Lemoine: Ça augmente la vitalité des communautés francophones. Le taux de 7 p. 100 est un but à long terme, c'est une grande proportion. On n'est pas rendu là encore, mais ça augmente la vitalité de nos communautés.

• (0940)

M. Richard Nadeau: C'est bien.

Combien de temps me reste-t-il?

Le président: Il vous reste 10 secondes, monsieur Nadeau.

M. Richard Nadeau: Merci, j'y reviendrai.

Le président: Merci.

Monsieur Gravelle, vous avez la parole.

[Traduction]

M. Claude Gravelle (Nickel Belt, NPD): Bonjour.

Monsieur Rempel, avez-vous des statistiques sur le nombre d'étudiants étrangers qui restent après la fin de leurs études? Disposez-vous de programmes pour les inciter à rester?

M. Ben Rempel: Si vous parlez de statistiques précises, je pourrai vous les transmettre plus tard.

Colin me dit qu'il y en a eu 26.

M. Colin Lemoine: Oui. Dans les trois dernières années, 26 étudiants étrangers francophones ont présenté une demande au programme des candidats de la province et ont été acceptés.

M. Ben Rempel: Pour les inciter à rester, nous les avons invités à participer à des programmes d'emploi hors campus pendant leurs études. Nous faisons partie de l'équipe de négociation provinciale qui a mis en place cette mesure avec Citoyenneté et Immigration Canada. Nous aidons aussi les étudiants à saisir des possibilités d'emploi après qu'ils obtiennent leur diplôme.

Je crois aussi qu'il faut reconnaître — je change ici légèrement de perspective — que le premier emploi qu'un immigrant décroche après avoir obtenu son diplôme ne correspond pas nécessairement à toutes ses attentes. Mais cela a été le cas pour la plupart d'entre nous aussi. Le premier emploi peut néanmoins servir de tremplin. C'est ce que nous faisons pour aider nos étudiants à bien faire la transition.

M. Claude Gravelle: Si j'étais un immigrant francophone, pourquoi voudrais-je m'installer au Manitoba, outre le fait que le Manitoba est un merveilleux endroit où vivre?

M. Ben Rempel: Lorsque nous parlons avec des immigrants éventuels à l'étranger — et Colin peut en témoigner —, nous ne tentons pas de persuader les gens de ne pas aller au Québec. Les personnes qui veulent s'établir au Canada et vivre dans un lieu entièrement francophone ont de fortes chances de choisir le Québec. Mais certains recherchent une expérience un peu différente.

La possibilité de vivre dans un milieu bilingue a souvent un pouvoir d'attraction. Les personnes en question peuvent envoyer leurs enfants à l'école française, elles peuvent vivre dans un milieu francophone et parler en français de façon quotidienne, tout en ayant l'occasion d'apprendre l'anglais. C'est à ces personnes que nous parlons, d'une certaine façon. Elles sont attirées par ce que le Manitoba peut offrir et par la possibilité de faire des études postsecondaires en français.

[Français]

M. Claude Gravelle: Madame Mills, vous avez dit que la population de la Nouvelle-Écosse est la population la plus vieille au Canada.

Est-ce que vous avez une cible à long terme pour attirer plus d'immigrants francophones? Vous avez une cible de 4 p. 100, présentement. Est-ce que vous avez une autre cible à long terme?

[Traduction]

Mme Elizabeth Mills: Non. En fait, 4 p. 100 des Néo-Écossais ont le français comme langue maternelle. Il ne s'agit pas d'un objectif ou d'une cible, mais d'un simple pourcentage. Nous n'avons pas établi de cible en ce qui concerne le pourcentage d'immigrants admis en Nouvelle-Écosse. Nous élaborons actuellement une nouvelle stratégie d'immigration pour la Nouvelle-Écosse. Nous collaborons, dans cet exercice, avec nos partenaires francophones. De même, ceux-ci élaborent un plan d'action à long terme en collaboration avec le gouvernement.

M. Claude Gravelle: Désolé. J'avais mal compris. Je croyais que votre objectif était de 4 p. 100. Ne croyez-vous pas que ce serait une bonne idée d'établir un objectif concernant le nombre de nouveaux immigrants francophones en Nouvelle-Écosse?

Mme Elizabeth Mills: Je ne peux pas répondre à cette question sans faire plus de recherches. Nous en sommes toujours au travail préparatoire. Nous tentons d'établir comment nous pouvons augmenter notre capacité d'attirer et de retenir un plus grand nombre d'immigrants en Nouvelle-Écosse, peu importe la catégorie à laquelle

ils appartiennent. Notre stratégie d'immigration en est toujours à ses débuts. Nous apprenons du Manitoba à cet égard.

M. Claude Gravelle: Merci.

[Français]

Le président: Merci.

Vous avez terminé, monsieur Gravelle? D'accord. Merci.

[Traduction]

Madame O'Neill-Gordon, je crois que vous souhaitez poser des questions aux témoins.

Mme Tilly O'Neill-Gordon (Miramichi, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vous souhaite à tous la bienvenue. Je tiens aussi à vous féliciter pour votre travail. Votre succès est sans doute attribuable à votre travail acharné, à votre capacité d'organisation et à votre sens de l'hospitalité.

On a aussi parlé, au comité, des différents accords qui avaient été conclus entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Nous avons fait référence à l'accord-cadre, au programme des candidats des provinces et à l'accord sur les services d'établissement.

Quels accords entre le gouvernement fédéral et votre gouvernement provincial s'appliquent-ils actuellement en matière d'immigration?

• (0945)

Mme Elizabeth Mills: Nous avons conclu un accord-cadre Canada-Nouvelle-Écosse sur l'immigration qui comprend un programme des candidats de la province. Il y a également un accord entre le Canada et la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse. Je ne me limiterai pas à ceux qui concernent l'immigration. Si je peux me permettre, je pourrais aussi parler des accords Canada-Nouvelle-Écosse en matière de langues officielles. La communauté acadienne et Patrimoine canadien ont conclu un accord. De plus, les gouvernements fédéral et provincial ont signé un accord sur l'éducation qui concerne également Patrimoine canadien. Enfin, comme je l'ai mentionné, il existe un accord-cadre Canada-Nouvelle-Écosse sur l'immigration.

Mme Tilly O'Neill-Gordon: Et à Winnipeg?

M. Ben Rempel: Il s'agit de l'Accord Canada-Manitoba sur l'immigration, qui comprend des dispositions générales et des annexes qui prévoient le financement de nos programmes d'établissement et qui définissent les critères relatifs au programme des candidats de la province. Il est actuellement question de nouvelles annexes sur le partage d'information, les travailleurs étrangers temporaires et d'autres enjeux. Cela nous permettra de poursuivre notre partenariat très fructueux avec CIC.

Mme Tilly O'Neill-Gordon: Nous voyons, dans certaines provinces, que les communautés francophones sont situées en régions rurales. J'aimerais savoir où les immigrants francophones s'installent lorsqu'ils arrivent chez vous. Vont-ils s'établir près des communautés francophones traditionnelles, ou créent-ils de nouvelles communautés? Se concentrent-ils dans certaines régions de la province?

M. Ben Rempel: Au Manitoba, je crois que la destination principale des immigrants francophones est le quartier francophone de Winnipeg, Saint-Boniface, et les environs. Saint-Boniface est situé à côté du centre-ville.

Nous incitons les immigrants francophones à envisager de s'établir dans l'une ou l'autre des nombreuses communautés francophones en dehors de Winnipeg. Le CDEM, l'organisation mentionnée dans mon exposé, joue un rôle à cet égard.

Pour les petites entreprises en région, la succession est l'un des principaux défis à relever. Notre stratégie d'immigration consiste donc notamment à promouvoir le Manitoba comme une destination pour les gens d'affaires et les entrepreneurs. Ce travail se fait outre-mer par l'entremise de l'ANIM.

L'agriculture est probablement le secteur qui attire le plus d'immigrants francophones en région rurale. On peut le voir lorsque des gens achètent des fermes, entre autres.

Mme Tilly O'Neill-Gordon: Et en Nouvelle-Écosse?

Mme Elizabeth Mills: Les chiffres révèlent que 76 p. 100 des immigrants s'établissent dans la Municipalité régionale d'Halifax. Le phénomène s'observe également chez les immigrants francophones. Ceux qui s'installent en région rurale le font parce qu'ils y ont trouvé un emploi.

Mme Tilly O'Neill-Gordon: Merci.

Le président: Merci, madame O'Neill-Gordon.

J'ai une question pour vous, monsieur Rempel. Êtes-vous en concurrence avec d'autres provinces pour attirer les immigrants francophones?

M. Ben Rempel: Je suppose que, si je répondais oui, ce serait une façon de mesurer la réussite de notre stratégie. Mais je crois que, jusqu'à présent, ce sont surtout des provinces comme la Nouvelle-Écosse, le Manitoba et, dans une certaine mesure, le Nouveau-Brunswick, qui suivent une stratégie de ce genre. Je crois savoir que la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et l'Alberta vont accentuer leurs efforts dans ce domaine. La concurrence promet donc d'être plus féroce.

Cela dit, j'ai toujours trouvé — et je crois qu'Elizabeth sera d'accord avec moi — que lorsque nous allons ensemble à l'étranger, nous livrons un message commun; nous parlons vraiment à des gens qui sont attirés par le Canada et nous leur présentons différents choix. Les immigrants choisissent de s'installer là où ils se sentent les bienvenus.

Il y a donc une concurrence amicale, laquelle devrait s'intensifier à mesure que d'autres provinces se mettront de la partie, mais de façon générale, c'est tout le Canada qui en profite.

Le président: Vous croyez donc que tout le monde peut avoir sa part du gâteau?

M. Ben Rempel: Absolument.

Le président: Êtes-vous d'accord, madame Mills?

Mme Elizabeth Mills: Je ne suis pas certaine que le gâteau est assez gros, mais je conviens avec Ben que lorsque nous allons à l'étranger, nous y allons en tant que provinces d'un pays nommé Canada, et nous travaillons ensemble.

Le Manitoba, qui fait figure de leader dans ce domaine, n'hésite pas à faire part à d'autres provinces, comme la Nouvelle-Écosse, des leçons tirées de ses expériences. Il n'y a aucune animosité entre les provinces. Nous travaillons conjointement.

Le président: Une concurrence amicale ne peut pas faire de tort.

Nous commençons maintenant notre deuxième série de questions en donnant la parole à Mme Zarac.

[Français]

Mme Lise Zarac (LaSalle—Émard, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous.

Ma première question s'adresse à Mme Mills et à M. Rempel.

Concernant la promotion que vous faites à l'étranger, j'aimerais savoir s'il y a vraiment une volonté de recruter des immigrants francophones.

• (0950)

[Traduction]

Mme Elizabeth Mills: Absolument. Citoyenneté et Immigration Canada accorde du financement aux provinces qui souhaitent attirer des immigrants francophones et qui ont fixé des normes précises à ce sujet. Depuis l'ouverture de notre bureau de l'immigration au printemps 2005, la Nouvelle-Écosse a participé à des foires d'immigration. La représentation de la Nouvelle-Écosse ne se limitait pas à des fonctionnaires provinciaux, comme Joëlle et d'autres employés de notre bureau. Des partenaires communautaires étaient aussi présents.

J'aimerais revenir à la raison pour laquelle des immigrants voudraient venir s'installer au Manitoba ou en Nouvelle-Écosse. La Nouvelle-Écosse n'est probablement pas la première destination de choix de bien des immigrants francophones, mais nous voulons avoir la possibilité, de concert avec nos partenaires, de parler de la richesse de la culture acadienne et des communautés accueillantes qu'on trouve en Nouvelle-Écosse.

Grâce à cette possibilité, nous pouvons mieux faire connaître aux gens ce que la Nouvelle-Écosse peut leur offrir. Oui, nous tenons vraiment à attirer plus d'immigrants francophones et à les garder chez nous.

M. Ben Rempel: C'est très similaire au Manitoba. Nous reconnaissons que l'immigration exige un effort à long terme. Le travail de promotion que vous effectuez ne donnera probablement pas de résultats avant deux ou trois ans. Nous comprenons tous que c'est parfois difficile de présenter des arguments convaincants à nos conseils du trésor et bailleurs de fonds, mais nous avons réussi, la preuve en est que nous participerons aux activités en France et en Belgique au moins deux fois par année. Je crois que nous devrions y participer plus fréquemment.

L'Afrique occidentale est beaucoup plus coûteuse et difficile sur le plan logistique, mais nous y travaillerons parce que nous savons qu'à long terme, nous pourrions établir un profil, des relations et une promotion qui rapporteront. Ces 7 p. 100 n'ont pas été atteints après six mois d'effort. C'est grâce à un travail constant réalisé durant un certain nombre d'années qui, heureusement, a été appuyé financièrement jusqu'à présent dans le cadre de nos budgets et de la part de nos gouvernements. La volonté est clairement exprimée.

[Français]

Mme Lise Zarac: Donc, il y a du financement additionnel si vous faites l'effort de recruter des immigrants francophones. Est-ce exact?

[Traduction]

Mme Elizabeth Mills: Nous n'avons pas de budget illimité en Nouvelle-Écosse, malheureusement, mais nous avons un budget tout de même. En fait, cette année, notre gouvernement a accru notre budget de marketing international, et nous en sommes très ravis.

[Français]

Mme Lise Zarac: Ce n'est pas nécessairement pour recruter des francophones: c'est pour faire de la promotion à l'étranger.

[Traduction]

Mme Elizabeth Mills: Il vise à recruter tous les immigrants. Maintenant que nous disposons d'un plus grand budget pour l'ensemble du marketing, nous serons en mesure d'en faire davantage dans le cadre du volet francophone également.

[Français]

Mme Lise Zarac: Êtes-vous d'accord avec moi pour dire que le recrutement auprès d'une minorité demande plus d'efforts, plus de financement de la part des organismes communautaires et des gouvernements?

[Traduction]

Mme Elizabeth Mills: Je vous emmènerai avec moi au Conseil du Trésor la prochaine fois.

Des voix: Oh, oh!

[Français]

Mme Lise Zarac: Madame Mills, je voudrais vous poser des questions sur la rétention. Il y a eu une amélioration dans ce domaine, mais il reste que 36 p. 100 des immigrants quittent la province.

Avez-vous ces statistiques selon la langue parlée? On parle de 64 p. 100 d'immigrants, mais j'aimerais connaître le nombre d'immigrants francophones qui quittent la province.

[Traduction]

Mme Elizabeth Mills: Nous utilisons des données du recensement pour établir nos taux de rétention. Nous n'avons pas accès à d'autres données, car il s'agit de la seule source à cet égard. Les données du recensement de 2001 indiquent que notre taux de rétention était de 37 p. 100, soit presque 40 p. 100. D'après le recensement de 2006, il s'élevait à 63 ou 64 p. 100. Je n'ai pas les chiffres exacts avec moi aujourd'hui, ventilés par langue, mais je vais m'informer auprès de Statistique Canada pour savoir si cette ventilation existe. Je crois que c'est le cas. Je me ferai un plaisir de vous transmettre ces renseignements.

Mme Lise Zarac: Oui, merci.

Vous avez probablement fait l'analyse des raisons pour lesquelles vous perdez des immigrants dans votre province.

Mme Elizabeth Mills: Tout d'abord, 63 p. 100, c'est un assez bon taux. C'est très bien. Comme Ben l'a dit, la situation des immigrants qui demeurent en Nouvelle-Écosse, tout comme au Manitoba, est bien meilleure que la moyenne nationale. Ceux qui restent s'en sortent mieux sur le plan économique. La principale raison de leur départ, c'est l'incapacité de se trouver un emploi ou le manque d'occasions d'affaires dans leur domaine de spécialité.

• (0955)

[Français]

Le président: Merci beaucoup, madame Zarac.

On va maintenant passer à Mme Guay.

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Bienvenue à tous.

Je vais poursuivre dans la foulée des propos de Mme Zarac.

Madame Mills, vous dites que les immigrants quittent la province, qu'ils ne réussissent pas à trouver un emploi. Si vous recrutez des francophones pour qu'ils viennent s'installer dans une province

majoritairement anglophone, je crois que c'est extrêmement difficile pour eux. Ils ne peuvent pas travailler dans leur langue. Il est clair qu'ils doivent apprendre l'anglais. Ai-je raison?

[Traduction]

Mme Elizabeth Mills: Oui.

[Français]

Mme Monique Guay: Au départ, ils apprennent l'anglais. De plus, il est clair que vous ne pouvez pas leur offrir la même quantité de services dont peuvent se prévaloir les anglophones, au Québec.

[Traduction]

Mme Elizabeth Mills: Non, parce que les gens ont accès à un ensemble varié de services, que ce soit en matière de banque, de transport ou d'investissement. Ce ne sont pas tous ces services qui sont offerts en français.

[Français]

Mme Monique Guay: Pour moi, le fait de vouloir accueillir plus de francophones est davantage un rêve qu'une réalité. Si ces francophones arrivent dans votre province avec leur famille, peu importe de quel pays francophone, et qu'ils ne parlent que le français, il va leur être extrêmement difficile de s'intégrer et de réussir. Ils vont devoir apprendre la deuxième langue. Quant aux enfants, il est certain qu'ils vont expérimenter l'assimilation un jour ou l'autre, ne serait-ce que par les amis, et ce, même s'ils fréquentent une école francophone.

Pour moi, dire qu'une communauté francophone va réussir à survivre relève du mythe. Ça prendrait plus d'outils, de services, de possibilités d'emplois en français pour qu'ils puissent vraiment continuer à se développer dans leur langue. Ai-je raison? Ce n'est pas un blâme. C'est une réalité.

[Traduction]

Mme Elizabeth Mills: J'aimerais dire qu'il y a déjà une communauté acadienne en Nouvelle-Écosse. Ces personnes parlent autant l'anglais que le français et ont également une culture très riche. Je m'attends à ce que les immigrants francophones qui viennent en Nouvelle-Écosse devront apprendre l'anglais, mais ils seront aussi accueillis par une communauté acadienne chaleureuse et très enrichissante.

[Français]

Mme Monique Guay: J'aimerais entendre un peu les gens du Manitoba.

Quel pourcentage de gens quittent le Manitoba parce qu'ils ne peuvent pas travailler dans leur langue, pour des raisons culturelles ou professionnelles?

[Traduction]

M. Ben Rempel: C'est difficile d'obtenir des données sur les gens qui décideraient de quitter la province. Dans l'ensemble, nos taux de rétention sont positifs. Nos taux d'emploi sont constamment élevés. En fait, je crois que tout récemment, nous habitons la province qui avait le taux de chômage le plus faible au Canada.

Il y a généralement des perspectives d'emploi pour les immigrants, et leur taux de participation au marché du travail est élevé. Nous estimons que notre travail auprès des immigrants francophones que nous attirons est de nous assurer qu'ils sont bien préparés et au courant des faits. D'ailleurs, nous faisons la promotion du Manitoba à ceux qui perçoivent un style de vie bilingue comme étant un avantage plutôt qu'un désavantage. Je crois que c'est la clef de notre réussite.

Je suis d'accord avec vous quand vous dites que les services en français sont essentiels. Nous avons beaucoup investi dans les services d'accueil des immigrants et la satisfaction de leurs besoins permanents. Dans les centres d'emploi, par exemple, nous offrons des services en français. Dans la plupart des cas, la majorité de nos services, en particulier dans les zones francophones de notre ville, sont offerts en français.

Si vous en parlez à nos citoyens francophones, ils vous diront qu'il reste du pain sur la planche, cela ne fait aucun doute, mais nous sommes sur la bonne voie. Je crois que cela est fondé sur une reconnaissance commune du besoin d'offrir des services en français pour attirer et retenir les immigrants francophones.

[Français]

Mme Monique Guay: Parfait.

Le président: Merci, Mme Guay. On va poursuivre avec M. Généreux.

M. Bernard Généreux (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, PCC): Merci, monsieur le président. Merci à tous les témoins d'être ici, c'est très apprécié.

Il existe trois types d'ententes au Canada entre les provinces et le gouvernement fédéral au sujet de l'immigration et de la protection des réfugiés. Il y a les accords-cadres, le Programme des candidats de la province et les ententes sur les services d'établissement. Ce qui m'intéresse ce matin, c'est le Programme des candidats de la province. Cette entente a pour but de favoriser la venue de gens pouvant aider particulièrement au développement économique, car il rend possible la sélection de certains réfugiés ou de certains immigrants.

Ce programme est-il en vigueur dans votre province? Si oui, récoltez-vous les fruits des efforts que vous avez faits en ce sens? Je m'adresse à Mme Mills et M. Rempel.

• (1000)

[Traduction]

Mme Elizabeth Mills: Tout d'abord, j'aimerais préciser que nous n'avons pas d'entente d'établissement faisant l'objet d'un transfert de responsabilité avec le gouvernement du Canada, contrairement au Manitoba. Nous avons cependant une entente provinciale sur la sélection qui nous permet de sélectionner les immigrants qui correspondent à notre marché du travail et à nos besoins en développement économique. Le gouvernement fédéral prend la décision définitive malgré tout, après avoir fait des vérifications de sécurité et de santé. Cet outil nous est quand même très utile.

Dans le cadre de notre entente, il est indiqué dans une clause que l'immigration est considérée comme un outil pour préserver la langue française en Nouvelle-Écosse.

[Français]

M. Bernard Généreux: *Thank you.*

[Traduction]

M. Ben Rempel: Hormis l'absence d'entente sur le transfert de responsabilité quant à l'établissement, notre situation est similaire, car l'entente accorde une priorité à la stratégie d'immigration francophone.

Il ne fait aucun doute que le programme provincial de sélection des immigrants constitue l'un des principaux piliers de notre stratégie de développement économique au Manitoba. Ce programme réussit de mieux en mieux et reçoit de plus en plus de financement chaque année. Pendant un certain temps, j'étais l'envie de plusieurs autres ministères. Au moment du gel des crédits, j'étais en train

d'embaucher du nouveau personnel et nos programmes allaient prendre de l'expansion.

C'était simplement le cas parce que nos dossiers indiquaient que tous nos résultats positifs en matière de croissance démographique, de stabilité du marché du travail — je ne devrais pas dire « tous », mais une bonne part de ces résultats positifs — étaient attribuables à l'immigration économique. C'était grâce à toutes les catégories d'immigration, en fait.

Nous continuons d'envisager le programme des candidats de la province comme étant un élément stabilisateur actuellement et, de bien des façons, il jouera un rôle clé dans notre avenir économique. D'ailleurs, il est l'une des principales raisons qui expliquent que nous nous sommes bien sortis de la crise économique récente, c'est-à-dire que nous enregistrons une plus grande stabilité sur le plan économique et du marché du travail que les autres administrations. Nous croyons que c'est grâce à la croissance sur le marché du travail que nous avons maintenue pendant plus d'une décennie.

[Français]

M. Bernard Généreux: Votre réponse est très intéressante. Depuis quelques semaines, on entend dire que les deux piliers, comme vous venez de les appeler, sont l'insertion au travail des immigrants, en particulier dans les provinces où on peut aussi travailler en français, et le monde de l'éducation. Corrigez-moi si je me trompe. Ce sont des domaines qui favorisent le marché de l'emploi par l'intermédiaire de ces immigrants. Ce sont des piliers très importants pour le développement futur. On en d'accord sur le fait qu'on regarde en avant. On sait d'où on vient, mais on veut savoir où on va et comment on peut travailler pour améliorer nos acquis. Considérez-vous ces deux piliers comme très importants?

[Traduction]

M. Ben Rempel: Si je comprends bien la question, je dirais simplement que oui, c'est le cas. Nous devons trouver des façons de faciliter de nouvelles occasions, en particulier pour les immigrants francophones, non seulement en reconnaissant qu'en réalité, nous avons des milieux de travail surtout anglophones, mais également en créant des occasions de travailler en français.

Nous envisageons une initiative où, par exemple, du mentorat et de l'expérience de travail sont offerts aux diplômés en France et dans d'autres pays. Ces diplômés peuvent venir ici enseigner dans les écoles d'immersion un peu partout dans la province. Ce n'est là qu'un seul exemple. Dans le secteur de la santé, nous aimerions que des infirmières francophones puissent travailler dans des hôpitaux et des centres de santé où les patients sont principalement francophones. Il y a d'autres exemples de ce genre.

Par conséquent, comme vous l'avez dit, à l'aide d'une approche axée vers l'avenir, nous pouvons envisager des façons de répondre aux besoins actuels, mais aussi d'accroître les perspectives d'emploi pour les immigrants, de sorte que ceux-ci puissent travailler en français, en plus de vivre en français.

[Français]

M. Bernard Généreux: Je vais simplement ajouter, de façon humoristique, que si j'avais le choix d'aller dans l'Est ou dans l'Ouest, j'irais dans l'Est. J'irais voir Mme Mills et Mme Désy. Ah! ah!

Mme Joëlle Désy: Monsieur Généreux, je suis originaire de la province de Québec et je suis allée en Nouvelle-Écosse pour apprendre l'anglais pendant quelques mois. Et voici que 25 ans plus tard, j'y suis toujours parce que j'adore cette province.

•(1005)

Le président: Avez-vous apporté avec vous une belle éducation et des habiletés dans le domaine du travail? C'est ce qui est recherché, M. Généreux.

On va continuer avec M. Gravelle.

M. Claude Gravelle: Merci, monsieur le président.

La question s'adresse aux représentants des deux provinces. Les établissements d'enseignement post-secondaire dans vos provinces participent-ils au recrutement et à la rétention des immigrants francophones?

Mme Joëlle Désy: L'Université Sainte-Anne participe au recrutement d'immigrants francophones, surtout des étudiants étrangers. Les responsables organisent leurs propres salons, plus particulièrement en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest, pour recruter des étudiants. L'Université Sainte-Anne est une toute petite université, c'est la seule université francophone en Nouvelle-Écosse. Elle accueille environ 450 étudiants. Entre 60 à 70 d'entre eux sont des étudiants étrangers. C'est un excellent pourcentage. Il y a 11 universités au total en Nouvelle-Écosse. On a beaucoup d'étudiants étrangers et on fait des présentations de façon systématique dans les universités, y compris celle francophone, pour informer, pour faire connaître le programme des candidats, et la possibilité pour les étudiants étrangers de devenir résidents permanents par le truchement de ce programme, de poser leur candidature.

M. Colin Lemoine: C'est la même chose au Manitoba. Le Collège universitaire de Saint-Boniface est la seule université francophone du Manitoba. Le collège fait beaucoup d'efforts pour recruter des étudiants internationaux, parfois avec notre collaboration et parfois seul. Comme en Nouvelle-Écosse, on fait tout en notre possible, dans le cadre du programme des candidats, pour que ceux-ci demeurent au Manitoba une fois diplômés.

M. Claude Gravelle: Votre gouvernement offre-t-il des cours de langues aux nouveaux arrivants et y a-t-il des programmes spéciaux pour les immigrants francophones à vos universités?

Mme Joëlle Désy: Je m'excuse, pouvez-vous répéter la question?

M. Claude Gravelle: Votre gouvernement offre-t-il des programmes aux immigrants, surtout aux francophones — des programmes spéciaux dans les écoles?

Mme Joëlle Désy: Dans les écoles primaires, particulièrement francophones, il y a des programmes. Une personne va aider les enfants qui ont de la difficulté parce qu'ils ne parlent pas nécessairement le français —, des enfants dont le français n'est pas la langue maternelle. Alors, il y a de l'aide pour les enfants.

Au niveau universitaire, l'Université Sainte-Anne reçoit du financement dans le cadre de l'Entente Canada-Nouvelle-Écosse relative au marché du travail et elle offre un programme qui comprend des cours de langues. C'est un projet, il y a des cours de langues mais aussi une insertion au marché du travail et des placements en milieu de travail français. Je ne suis pas certaine si je réponds à votre question?

Oui? Merci.

M. Colin Lemoine: Le collège universitaire reçoit environ 34 000 \$ par année pour offrir des programmes d'apprentissage du français. Il y a aussi de l'argent pour offrir un tutorat en anglais aux étudiants. Alors, il y a de l'aide en anglais et en français, dans les deux langues.

M. Claude Gravelle: Vous parlez d'un montant de 34 000 \$ pour les immigrants francophones de toute la province?

M. Colin Lemoine: Non, c'est seulement pour une université.

M. Claude Gravelle: Vous en avez combien?

M. Colin Lemoine: Nous en avons une.

M. Claude Gravelle: Donc, cela veut dire 34 000 \$ pour la province. Ce n'est pas beaucoup.

M. Colin Lemoine: C'est seulement au niveau universitaire. Il y a aussi d'autres programmes dans les écoles primaires et secondaires.

M. Claude Gravelle: Pouvez-vous en donner des exemples?

M. Colin Lemoine: Au secondaire et au primaire, ce sont surtout des programmes en anglais.

M. Claude Gravelle: Ce sont des programmes en anglais.

M. Colin Lemoine: Les francophones dans les écoles n'ont pas de problème à apprendre le français, et ils vont aussi apprendre l'anglais. C'est fascinant. Leur français n'a pas vraiment grandement besoin d'être amélioré.

•(1010)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gravelle.

On en est déjà au troisième tour, et on va commencer avec M. Bélanger.

[Traduction]

L'hon. Mauril Bélanger: Merci.

Madame Mills, j'aimerais avoir des détails au sujet des 9 p. 100 par rapport aux 4 p. 100. Je vous ai demandé si votre objectif d'immigration francophone était de 9 p. 100 et vous avez dit qu'il était plutôt de 4 p. 100. Ce taux de 9 p. 100 provient d'un rapport rédigé par Mme Désy, dans lequel elle indique...

[Français]

aujourd'hui — c'est un document que vous avez signé, madame —, l'immigration francophone constitue près de 9 p. 100 de l'immigration en Nouvelle-Écosse.

[Traduction]

Le document a été cité dans notre rapport.

[Français]

Mme Joëlle Désy: Oui, c'est vrai, mais ce n'est pas un objectif, ce n'est pas une cible.

L'hon. Mauril Bélanger: Quel est l'objectif?

Mme Joëlle Désy: Il n'y en a pas en Nouvelle-Écosse, en ce qui a trait au pourcentage.

L'hon. Mauril Bélanger: Avez-vous l'intention d'en établir un?

Mme Joëlle Désy: C'est quelque chose dont on a discuté tout à l'heure. Mme Mills pourrait peut-être en reparler.

[Traduction]

L'hon. Mauril Bélanger: Avez-vous l'intention de présenter un pourcentage objectif?

Mme Elizabeth Mills: Non. Pour l'instant, non. Dans l'ensemble, notre stratégie d'immigration en est encore à ses premiers balbutiements. Nous élaborons notre stratégie d'immigration et nous renforçons la capacité au sein de la Nouvelle-Écosse.

L'hon. Mauril Bélanger: Je comprends.

Mme Elizabeth Mills: Similairement, nous forgeons des partenariats avec les collectivités francophones.

L'hon. Mauril Bélanger: Si vous élaborez une stratégie et, par conséquent, l'infrastructure qui permettra de la réaliser, n'allez-vous pas fonder cette stratégie sur des objectifs? Avez-vous des objectifs globaux?

Mme Elizabeth Mills: Oui, nous avons une nouvelle stratégie d'immigration ayant des objectifs globaux.

L'hon. Mauril Bélanger: Et quels sont ces objectifs globaux?

Mme Elizabeth Mills: La stratégie n'a pas encore été rendue publique. Je ne veux pas devancer l'annonce qui sera faite par notre ministre bientôt.

L'hon. Mauril Bélanger: Mais il y aura effectivement des objectifs?

Mme Elizabeth Mills: Oui.

L'hon. Mauril Bélanger: Parmi ceux-ci, y aura-t-il un objectif calculé en pourcentage pour l'immigration francophone?

Mme Elizabeth Mills: Non.

L'hon. Mauril Bélanger: Seriez-vous prêts à changer d'idée sur ce point? J'avancerais que la Loi fédérale sur l'immigration l'exige et que, par conséquent, si vous planifiez de conclure une entente avec le gouvernement du Canada, comme je m'y attends, il faudra que cela soit inclus dans votre stratégie. Si un dossier à cet effet était rédigé pour vous par les fonctionnaires fédéraux, est-ce que vous intégreriez cet objectif dans votre plan stratégique?

Mme Elizabeth Mills: Eh bien, je ne savais pas qu'une clause de l'entente indiquait qu'il fallait énoncer en pourcentage la cible...

L'hon. Mauril Bélanger: Non...

Mme Elizabeth Mills: Mais si c'est le cas, bien sûr, si nous avons signé une entente avec un autre ordre de gouvernement, nous serions tenus d'honorer cette clause.

L'hon. Mauril Bélanger: Madame, ce que je veux dire, c'est que la Loi fédérale en matière d'immigration stipule que quels que soient les activités ou programmes, et d'après moi, quelles que soient les ententes signées avec nos partenaires provinciaux, le taux global d'immigration au pays doit refléter le poids démographique actuel des communautés de langues officielles. Par conséquent, logiquement, il devrait y avoir un objectif d'établi, qui ne serait certainement pas inférieur à 4 p. 100.

Êtes-vous d'accord? Je comprends que je vous mets sur la sellette. Vous pouvez me dire d'aller me faire cuire un oeuf si c'est ce que vous pensez, je ne me sentirai pas insulté.

L'hon. Mauril Bélanger: Je ne voulais pas avancer que l'entente comprenait ce type de clause. Je pense qu'il devrait y en avoir.

Mme Elizabeth Mills: Oh!

L'hon. Mauril Bélanger: J'aimerais prendre l'initiative de consulter la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse pour savoir si elle serait prête à encourager également son gouvernement à inclure ce type d'objectif dans l'entente.

J'oserais même ajouter que puisque tout le monde ici s'entend pour dire que le Manitoba est un bon exemple à suivre, nous devrions

aussi nous inspirer de ses objectifs. J'avancerais même que la cible devrait être plus élevée que 4 p. 100, comme c'est le cas au Manitoba, car compte tenu du facteur de rétention, le poids relatif de la communauté francophone de la Nouvelle-Écosse serait en fait réduit par l'immigration. Au contraire, avec un objectif en pourcentage, son poids sera maintenu et peut-être accru. N'est-ce pas là un noble objectif, à votre avis?

•(1015)

Mme Elizabeth Mills: En effet, c'est très noble...

L'hon. Mauril Bélanger: Merci.

Mme Elizabeth Mills: ... si les ressources sont disponibles pour l'appuyer et que les occasions d'emploi sont présentes également.

L'hon. Mauril Bélanger: D'après nous, quand on veut, on peut.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Bélanger.

On va maintenant...

[Traduction]

Mme Elizabeth Mills: Je serais ravie que vous m'accompagniez aussi au Conseil du Trésor.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Mauril Bélanger: Vous savez quoi? J'ai déjà fait partie du Conseil du Trésor. J'adorerais vous accompagner.

Mme Elizabeth Mills: Fantastique, c'est réglé, vous venez.

[Français]

Le président: Monsieur Weston, la parole est à vous.

M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Merci.

Bienvenue. *Welcome. Huan ying dao wo men de committee.*

À mon avis, la question la plus intéressante est celle de mon collègue Richard Nadeau, la question « Nadeau ». Il veut savoir quel est le taux d'assimilation des francophones qui s'établissent au Canada.

Si on pose la mauvaise question, on aura la mauvaise réponse. Si la question est de savoir comment nous pouvons attirer des francophones qui veulent continuer de parler français au Canada, on aura une certaine réponse.

Par contre, si la question est de savoir comment nous pouvons attirer des francophones intéressés par ce que nous offrons au Canada, soit un bon environnement, une bonne éducation, une bonne économie, l'égalité, etc., c'est différent.

M. Rempel a parlé de la capacité de vivre dans un milieu bilingue et de la possibilité d'élever les enfants dans les deux langues. Mon collègue M. Nadeau a posé une question relative au taux d'assimilation.

Toutefois, on peut poser une autre question: est-ce vraiment un échec si les francophones venus au Canada travaillent et vivent en anglais, ou est-ce une réussite? Car on a attiré beaucoup de francophones qui influenceront le reste du Canada et enseigneront dans les écoles où mes propres enfants profiteront de leur présence. Si on pose cette question, on aura alors une autre réponse.

Qu'est-ce vous pensez de cette question? Comment définit-on l'assimilation et à quelle conclusion en venez-vous?

[Traduction]

M. Ben Rempel: C'est une question complexe. J'essaierai de vous fournir une réponse qui soit à la hauteur.

En général, je ne crois pas que ce soit une question d'assimilation ni de taux, si taux il y a. Je crois que l'on doit regarder la réalité sur le terrain et les objectifs qu'on essaie d'atteindre. C'est certainement ce que l'on a fait au Manitoba.

Nous aurions ce type de conversation aujourd'hui si nous avions adopté le statu quo en 1998 et si nous avions dit, « À quoi bon? ». Si nous nous étions contentés de constater que les immigrants ne viennent pas au Manitoba et qu'ils seraient fous d'y venir, et cela a sans doute été l'attitude de certains agents d'immigration à l'étranger, nous n'aurions pas cette conversation aujourd'hui, car nous aurions été écartés du processus.

Il faut un point de départ. La réalité, pour beaucoup de communautés de langues officielles en situation minoritaire de l'extérieur du Québec, c'est qu'il faut d'abord prendre en compte la réalité bilingue avant de tenir des propos réalistes sur la capacité de vivre et de travailler en français dans la plupart des régions.

Nous estimons que notre objectif, une cible de 7 p. 100, et les partenariats sur le terrain nous permettront de transformer et de revitaliser les collectivités. Si nous les avons présentés aujourd'hui, vous auriez probablement constaté que le Saint-Boniface d'aujourd'hui est très différent du Saint-Boniface d'il y a dix ans.

Qu'il s'agisse de Saint-Pierre, de Saint-Malo ou de toute autre localité du Manitoba, nous voyons des possibilités et nous avons bon espoir que la stagnation et l'assimilation ne sont pas les seuls éléments en cause. Il existe un réel potentiel de croissance, une expansion des collectivités et un accroissement du fait français au Manitoba.

Nous avons du travail à faire. Comme nous l'avons dit, cela se traduit par davantage d'investissements dans les services offerts dans tous les milieux. Vous avez commencé par parler d'assimilation. Moi, je commencerais par me demander comment faire ce que nous avons accompli jusqu'à présent.

• (1020)

Mme Elizabeth Mills: Je pense avoir essayé de répondre à cette question plus tôt, mais votre réponse était beaucoup plus éloquente et positive que la mienne.

La Nouvelle-Écosse n'est pas une province bilingue. Nous avons la Loi sur les services en français qui garantit à tous les francophones l'accès à des services en français. Or, il est également vrai que quiconque désire habiter dans la province devra apprendre à parler en anglais, en plus du français.

Nous avons d'excellentes écoles francophones dans notre province. J'en suis très fière. Les parents francophones ont l'occasion d'envoyer leurs enfants dans ces écoles. La qualité de l'enseignement est excellente, de même que le milieu scolaire. Nous avons en Nouvelle-Écosse une culture traditionnelle et riche, et nous pensons qu'en attirant davantage d'immigrants francophones, nous serons en

mesure de préserver cette culture et cette langue encore plus longtemps.

Je crois qu'il s'agit d'une initiative très positive, et même si nous n'avons pas établi de cibles, nous sommes très enthousiastes et proactifs dans nos efforts pour attirer davantage d'immigrants. Nous n'avons certainement pas l'intention de les assimiler sur le plan linguistique. Nous voulons plutôt célébrer et préserver notre diversité culturelle dans la province.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Weston.

On va continuer avec M. Nadeau.

M. Richard Nadeau: Merci, monsieur le président.

Je reviens à la question des écoles françaises. Est-ce que vous considérez — je m'adresse à Mme Mills ou à Mme Désy — une école d'immersion et une école acadienne comme étant des écoles françaises au même titre, ou bien faites-vous une différence entre les deux?

Mme Joëlle Désy: Personnellement, je fais une très grande différence entre les écoles francophones qui relèvent du Conseil scolaire acadien provincial, qui sont des écoles homogènes francophones, et les écoles d'immersion. Les écoles d'immersion s'adressent à des jeunes dont le français n'est pas la langue maternelle.

M. Richard Nadeau: C'est donc dire qu'elles accueillent des anglophones qui veulent apprendre le français. Je disais plus tôt que, n'importe où sur le territoire de la Nouvelle-Écosse, les enfants peuvent fréquenter l'école française en autant que les écoles d'immersion et les écoles acadiennes soient considérées comme un tout.

Mme Joëlle Désy: Il y a des écoles francophones homogènes partout en Nouvelle-Écosse dans les régions acadiennes. Les élèves peuvent les fréquenter. Le transport est également offert.

M. Richard Nadeau: Donc, il en a dans tous les coins de la province.

Mme Joëlle Désy: Il y a 19 écoles acadiennes.

M. Richard Nadeau: Il y a donc 19 écoles pour une population d'à peu près un million de personnes en Nouvelle-Écosse?

Mme Joëlle Désy: Il y un peu moins d'un million d'habitants en Nouvelle-Écosse. Ce ne sont pas nécessairement tous des francophones.

M. Richard Nadeau: Je suis un peu sceptique à cet égard, parce que je suis moi-même de la Saskatchewan et que la situation est similaire. J'ai travaillé longtemps pour l'obtention des écoles françaises et, pour une population d'à peu près un million de personnes, on a une dizaine d'écoles. Ce n'est pas vrai que, dans certaines régions en Saskatchewan, il y a nécessairement une école FLP, français langue première, contrairement à français langue seconde. Je sais que le territoire est plus petit en Nouvelle-Écosse.

Mme Joëlle Désy: C'est l'élément que j'allais soulever.

M. Richard Nadeau: Mais, il n'en demeure pas moins que si on part de Yarmouth pour se rendre à l'école à Darmouth, il y a des kilomètres à franchir.

Mme Joëlle Désy: C'est qu'il y a des écoles francophones...

M. Richard Nadeau: Je vais m'arrêter là parce que c'est quand même un élément à prendre en considération si on veut attirer des gens. C'est un des principaux éléments. En Saskatchewan, on essayait d'attirer les élèves à l'école française de Saskatoon. Lorsque, par exemple, des employés d'Énergie Atomique du Canada venaient s'établir en Saskatchewan, leur première question concernait la présence d'une école française. Il y en avait une à Saskatoon, mais c'était la seule. Or s'ils allaient s'installer ailleurs, comme à Yorkton..., il n'y en avait pas.

On parle de situations différentes et je n'irai pas plus loin sur le sujet. Ce que vous dites est quand même intéressant.

Lors d'une autre séance sur l'immigration et la francophonie canadienne, on nous a dit que le Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire devait tenir une rencontre hier. Est-ce que les représentants du Manitoba étaient également à cette rencontre? Qu'est-ce qui en ressort en ce qui concerne l'avenir?

Vous savez que notre comité va déposer un rapport, et que ce qui se dit ici pourrait s'y retrouver. Alors, peut-être qu'on peut vous donner un coup de pouce afin de faire avancer des choses.

• (1025)

Mme Joëlle Désy: La Nouvelle-Écosse est un nouveau membre. On siège depuis 2009 au Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire. Hier, il y a eu des présentations statistiques de Citoyenneté et Immigration et de Métropolis. On a adopté trois priorités pour l'année 2010-2011.

M. Richard Nadeau: Quelles sont ces trois priorités? Pouvez-vous nous en faire part? M. Lemoine est peut-être davantage au fait.

Allez-y, madame Désy.

Mme Joëlle Désy: D'accord.

Les priorités sont: le renforcement des réseaux en immigration dans les provinces et les territoires; l'intégration économique des immigrants d'expression française au sein des communautés francophones en situation minoritaire ainsi que la promotion et le recrutement. Elles ont été adoptées.

M. Richard Nadeau: La Nouvelle-Écosse est quand-même l'Acadie première. En effet, on sait que la déportation s'est faite à partir de la Nouvelle-Écosse d'aujourd'hui. Or je suis un peu surpris d'apprendre que ce fleuron de l'Acadie... La Nouvelle-Écosse commence à considérer l'aspect francophone en ce qui a trait à l'immigration, aux immigrants qu'elle tente d'attirer. Y avait-il autre choses auparavant ou est-ce qu'on commence vraiment à zéro?

Mme Joëlle Désy: Lorsque l'Office de l'immigration a été créé, en 2005, la communauté acadienne nous a immédiatement approchés. Elle était incluse dans notre stratégie de départ. Ça ne date donc pas d'aujourd'hui. Depuis 2005, l'Office de l'immigration travaille étroitement avec la communauté francophone et acadienne. Il la finance en matière d'immigration francophone.

M. Richard Nadeau: Les bourses d'études France-Acadie, qui ont été très profitables en matière d'éducation, touchent-elles seulement le Nouveau-Brunswick ou s'adressent-elles aussi à la Nouvelle-Écosse?

Mme Joëlle Désy: Elles touchent également l'Université Sainte-Anne, en Nouvelle-Écosse.

Le président: Je vous remercie, monsieur Nadeau.

Voilà qui complète notre troisième tour. Voulez-vous qu'on fasse un quatrième tour? Autrement, Mme Glover et M. Bélanger ont dit souhaiter intervenir.

D'accord.

Madame Glover.

Mme Shelly Glover (Saint-Boniface, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Bienvenue à tous. Je vais parler en anglais pour que ce soit plus rapide. En effet, j'ai plusieurs commentaires à faire.

[Traduction]

Premièrement, nous avons parlé, monsieur Rempel, de certaines choses qui sont disponibles non seulement au Manitoba, mais à Saint-Boniface, et je me demande si vous connaissez le René Deleurme Centre de Saint-Boniface.

Non? Je ne veux pas vous mettre sur la sellette. Il relève du ministère de l'Éducation et je dirais à certains de mes collègues que même si vous nous faites un merveilleux exposé sur l'immigration, il y a d'autres choses dans le domaine de l'éducation qui peuvent aider à répondre aux besoins de nos collectivités, des collectivités francophones qui viennent dans notre merveilleuse province.

Le René Deleurme Centre est situé dans l'école Lavallée. Il existe justement pour s'occuper de situations comme celle de la collectivité congolaise mentionnée par M. Bélanger. Le René Deleurme Centre accepte des immigrants et des réfugiés. Ils sont amenés au centre et subissent une évaluation du niveau de scolarité qu'ils ont atteint car, bien sûr, de nombreux réfugiés ont interrompu leurs études. Ils évaluent également les besoins familiaux, car bon nombre de ces familles ont besoin de counselling.

Il faut en général trois ou quatre semaines pour évaluer ces familles, pour évaluer les enfants, puis pour les placer dans la bonne école, leur offrir les bons services de counselling, etc., pour leur permettre de bien s'intégrer. Je suis très fier que le gouvernement du Manitoba finance également ce genre de centre, mais cela fait partie du ministère de l'Éducation. Ainsi, la collectivité congolaise est très active. Je proposerais que nous invitons des représentants du René Deleurme Centre pour discuter de cette question.

En ce qui concerne l'éducation, nous avons un programme d'été auquel participe la collectivité congolaise. Cela se passe dans une école et les participants peuvent rattraper leurs études jusqu'au niveau qui correspond à leur âge. Dans le cadre du programme d'emploi d'été du Canada, ils ont eu accès à des fonds — ce qui les a aidés l'an dernier — et il y a des personnes qui étaient là pour les aider.

Bien sûr, pour ce qui est des services en français, vous avez parlé du Collège universitaire de Saint-Boniface, mais de nombreux organismes comme Pluri-elles offrent également des cours de français. Ce n'est donc pas le seul service disponible dans la province. C'est simplement celui que vous connaissez puisque vous travaillez dans le domaine de l'immigration, mais Pluri-elles et la SFM ont obtenu 112 000 \$ l'an dernier justement pour aider les réfugiés à mieux s'intégrer. Il y a un certain nombre de choses disponibles.

J'aimerais également dire un mot sur le recensement, car il est tellement important que nous comprenions ce que M. Weston a dit pendant que nous faisons cette étude. Je ne suis pas compté dans le recensement, or je suis parfaitement bilingue. Bon nombre des familles nées au Manitoba, qui sont considérées comme étant des familles franco-manitobaines, ne sont pas comptées comme étant des francophones aux fins du recensement. Bon nombre de nos familles parlent les deux langues à la maison. C'est ainsi que cela fonctionne. Or, il n'y a aucune catégorie, aucune définition pour ces personnes, lorsqu'elles remplissent le formulaire de recensement. Ainsi, nous avons perdu tout un secteur de francophones qui ne correspondent pas aux définitions.

Nous avons parlé auparavant de modifier la définition du recensement afin de ne pas perdre ces personnes dans le calcul. Donc, je le répète, l'assimilation n'est pas le seul critère que nous devrions prendre en compte, car il y a des familles comme la mienne qui font que les chiffres sont en réalité plus élevés. Les étudiants en immersion font augmenter le nombre de personnes qui aimeraient avoir accès aux services en français. J'aimerais que l'on me compte. J'aimerais que mes enfants soient comptés et je pense qu'ils devraient l'être, afin que les services en français soient offerts de manière plus générale et pas seulement à ceux dont la langue maternelle ou la deuxième langue officielle est le français.

J'aimerais donc savoir ce que vous pensez de l'idée de modifier la définition pour inclure ces personnes qui ne sont pas comptées, mais qui méritent de l'être.

• (1030)

M. Ben Rempel: Je ne travaille pas pour le ministère qui serait appelé à accroître le financement pour ces services, ce qui serait inévitable, mais je suis tout à fait en faveur. Je pense qu'il nous faut à tout le moins une représentation plus juste de la taille de notre collectivité et de ses répercussions. Comme vous le dites, je pense que cela donnerait des chiffres beaucoup plus encourageants.

Mes deux filles ont fréquenté des écoles d'immersion et sont parfaitement bilingues. Je pense qu'elles feront la même chose avec leurs enfants. Il y a des éléments de croissance d'expansion de la collectivité francophone qui ne se reflètent pas dans certaines de ces sources de données. J'aimerais beaucoup voir le genre d'améliorations dont vous parlez.

Mme Shelly Glover: Merci.

Madame Mills.

Mme Elizabeth Mills: Je reconnais que nous avons vraiment besoin d'information plus juste afin de faire une meilleure planification. Pour établir une cible, il faut savoir ce qui existe et ce qui est réalisable. Donc, je suis entièrement d'accord et je pense que c'est très difficile de se fier entièrement aux données statistiques.

Mme Shelly Glover: Très bien.

Je pense que c'est ce qui explique que nous ayons un tel succès à Saint-Boniface. C'est parce que nous accueillons non seulement les Franco-Manitobains dont le français est la langue maternelle, mais également ceux qui souhaitent faire partie de la culture française avec lesquels nous sommes en harmonie linguistique. Et nous voulons être comptés.

Nous voulons être comptés, parce que nous voulons contribuer à ce que ce succès se maintienne, c'est un merveilleux succès. Je suis fière aujourd'hui d'entendre dire encore une fois à quel point le Manitoba fait des progrès. En fait, Gary Filmon est dans l'immeuble aujourd'hui. Il va comparaître et il était premier ministre du Manitoba

lorsque le juge Chartier a proposé son plan initial pour la prestation de ces services. Je suis très fière aujourd'hui.

Le président: Merci, madame Glover, de ce commentaire enthousiaste.

Nous avons noté votre suggestion d'inviter des représentants du René Deleurme Centre. Nous en discuterons au prochain comité de direction.

Maintenant, monsieur Bélanger, je pense que vous souhaitez ajouter quelque chose.

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger: Certainement, monsieur le président.

Je veux revenir à Mme Mills.

[Traduction]

Madame Mills, j'ai adoré notre dernier échange, et j'aimerais poursuivre. Vous serez peut-être surprise, mais je désapprouve les questions de M. Nadeau. Lui et moi, nous sommes assez souvent sur la même longueur d'onde, sauf en ce qui concerne la question ultime, bien sûr.

Je dois adresser des compliments aux Néo-Écossais, et non pas les critiquer. Pouvez-vous me dire si c'est le ministre d'Entremont qui a fait adopter la loi que vous avez mentionnée?

Mme Elizabeth Mills: C'est exact. Il s'agit de la Loi sur les services en français, dont nous sommes très fiers. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse travaille très fort pour appliquer cette loi.

Nous avons un comité de coordination composé des représentants des services en français de chaque ministère. Joëlle est notre représentante. À l'Office de l'immigration, qui est minuscule, nous avons désigné un poste français. Nous avons un conseil consultatif du ministre composé de 13 personnes, dont deux sont des francophones.

Chaque année, nous préparons un nouveau plan que nous devons déposer à l'Assemblée législative dans lequel nous indiquons ce que nous avons l'intention de faire au cours de l'année pour améliorer l'accès aux services en français pour les habitants de la Nouvelle-Écosse et ce que nous faisons pour renforcer notre capacité dans nos ministères et nos offices respectifs.

• (1035)

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger: Il y a un conseil scolaire qui couvre tout le territoire. Je sais que ça ne fait pas vraiment partie du sujet de ce matin, mais si vous êtes en mesure de répondre, j'aimerais que vous me disiez combien il y a d'écoles francophones sur le territoire de la province. Je ne parle pas d'immersion, mais d'écoles.

Mme Joëlle Désy: Il y a 19 écoles homogènes francophones.

L'hon. Mauril Bélanger: Hé bien! Est-ce à la hausse, à la baisse ou stable, présentement?

Mme Joëlle Désy: Il y a une augmentation, particulièrement dans la région métropolitaine. On doit y construire une autre école sous peu parce que la demande est élevée.

L'hon. Mauril Bélanger: Est-ce que des tentatives sont faites en vue d'améliorer les services des tribunaux?

Mme Joëlle Désy: C'est du ressort de l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse.

L'hon. Mauril Bélanger: Il y a aussi une association de juristes qui est active? Hé bien!

Mme Joëlle Déry: Oui, elle l'est vraiment. Elle siège d'ailleurs au Comité directeur sur l'immigration francophone. Elle s'implique dans ce dossier.

L'hon. Mauril Bélanger: Il y a de l'assimilation, c'est un fait. Il y en a partout, même à Ottawa, croyez-le ou non. Je dirais même qu'il y en a parfois au Parlement canadien, mais qu'on s'efforce de renverser cette tendance. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas broyer du noir. Il faut voir si des choses positives peuvent être faites.

Je reviens donc à Mme Mills.

[Traduction]

Madame Mills, je vous engage vivement à songer à intégrer dans votre plan stratégique un objectif supérieur à 4 p. 100 pour l'immigration francophone. Et la raison doit être assez évidente.

Si la loi que vous avez mentionnée — je ne parle pas de la loi fédérale, mais de la vôtre — prévoit une amélioration chaque année, je pense, et j'espère que vous serez d'accord avec moi, mais nous verrons... Je vais vous donner le temps de répondre brièvement, car j'ai un peu peur de ce que vous pourriez me faire.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Mauril Bélanger: J'espère que vous conviendrez avec moi qu'il va de soi que pour atteindre les objectifs de votre loi, il faut que les objectifs soient plus élevés qu'ils ne le sont à l'heure actuelle.

Je transposerais cela à l'immigration. Si le pourcentage de la population est de 4 p. 100 et que vous constatez que vous avez de la difficulté à retenir des immigrants puisqu'ils ne sont que 60 p. 100 à rester, votre objectif devrait donc être semblable à celui du Manitoba, soit de 6 ou 7 p. 100. Êtes-vous d'accord avec moi?

Mme Elizabeth Mills: Je pense que c'est un argument tout à fait plausible et je vous remercie de m'en faire part. Je pense qu'il mérite qu'on y réfléchisse, mais je ne peux pas prendre d'engagement maintenant.

L'hon. Mauril Bélanger: Non, je ne vous le demande pas non plus.

Mme Elizabeth Mills: L'élaboration de la stratégie ne relève pas seulement de moi. Il y a un processus détaillé. Je vais certainement en parler avec mes collègues. La stratégie n'est pas encore au point, même si elle est presque terminée. Je vais certainement rapporter cette discussion à mon ministre.

Mais j'aimerais dire quelque chose de très important, et c'est que l'immigration est un phénomène nouveau. Vous avez demandé pourquoi nous commençons seulement maintenant à recruter des francophones. Eh bien, le fait est qu'avant 2005, nous ne faisons aucun recrutement, nulle part, de sorte que c'est seulement en 2005 que nous avons commencé à recruter des francophones en Europe et ailleurs.

L'hon. Mauril Bélanger: Je le sais.

Mme Elizabeth Mills: Nous sommes en train de renforcer nos capacités.

L'hon. Mauril Bélanger: Je sais cela, et je comprends.

Mme Elizabeth Mills: En outre, tous les jours, il y a des immigrants qui viennent me voir et ils me disent qu'ils ont du mal à se trouver un emploi. Nous devons donc concentrer nos efforts pour encourager les employeurs à embaucher des immigrants. C'est notre priorité.

• (1040)

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Bélanger.

Mme Boucher n'a pas eu la chance d'intervenir et elle aimerait interroger nos témoins.

Mme Sylvie Boucher (Beauport—Limoilou, PCC): Bonjour à vous tous.

Contrairement à certains de mes collègues, je dirais que le verre est à moitié plein, et non pas à moitié vide. Je ne regarde pas le côté négatif et je trouve que vous faites un travail exceptionnel. En 2009, le Manitoba a connu une hausse de 260 p. 100 du nombre d'arrivées d'immigrants francophones par rapport à 1999, et une augmentation de 32 p. 100 en 2009. C'est excellent, on ne peut pas dire que ce n'est pas bon. C'est excellent, vous allez toujours vers l'avant, vous regardez vers le futur.

D'autre part, nos jeunes et la génération qui nous suit sont beaucoup plus ouverts sur le monde. La langue n'est donc plus nécessairement cristallisée.

Quand vous parlez d'immigrants, est-ce qu'il vous arrive aussi d'aller chercher d'autres francophones, comme des Québécois, pour aider vos communautés francophones minoritaires? Vous arrive-t-il d'avoir des rapports interprovinciaux?

Mme Joëlle Déry: Immigration Québec a une politique complètement différente. De plus, elle a une entente également entièrement différente. Souvent, il y a de l'immigration secondaire en provenance du Québec. Des immigrants francophones déménagent au Québec. Par la suite, il y a de l'immigration secondaire dans d'autres provinces canadiennes.

En ce qui a trait à l'aide, lorsqu'on va à Destination Canada — l'événement annuel qui se tient en France ou en Belgique —, le Québec s'y trouve. Toutes les provinces et les territoires y sont représentés, sauf le Nunavut. C'est aussi pour nous une occasion de faire beaucoup d'échanges avec le Québec, mais il n'y a pas d'échange interprovincial proprement dit. Elizabeth peut peut-être ajouter quelque chose.

[Traduction]

Mme Elizabeth Mills: Non, je pense que vous avez raison. Dans le Canada atlantique, nous travaillons très étroitement avec nos partenaires de la région — le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve. Nous collaborons dans ce domaine.

Je pense que nous sommes plus près du Manitoba que de certaines autres provinces.

[Français]

Mme Sylvie Boucher: Je voudrais vous féliciter de votre travail. Je sais à quel point c'est de plus en plus difficile aujourd'hui dans vos provinces. On a parlé du Manitoba et à quel point le bilinguisme était important. Aujourd'hui, j'étais contente de voir à la télévision qu'au Québec, 66 p. 100 des Québécois aimeraient avoir accès à l'école anglaise, alors que 61 p. 100 des francophones n'y ont pas accès parce qu'ils ne sont pas anglophones. C'est une bonne nouvelle, je suis contente de voir que les gens s'ouvrent de plus en plus au monde.

Le président: Merci, madame Boucher.

[Traduction]

Il est l'heure de lever la séance.

Je vous remercie de votre comparution ce matin. Vous nous avez présenté des réussites et quelques leçons apprises. Enfin, je vous félicite pour vos efforts remarquables pour promouvoir la vitalité de la collectivité de langue officielle de vos provinces.

[*Français*]

Merci à tous.

La séance est levée.

La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>